

## AVIS PUBLIC

---

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire substitut de l'arrondissement d'Outremont, que lors de sa séance ordinaire tenue le 5 novembre 2018, le conseil de l'arrondissement a adopté les règlements suivants :

- le règlement **AO-416** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* ». L'objet dudit règlement vise à modifier la définition de l'occupation temporaire du domaine public afin d'y inclure le stationnement de travailleurs de grands chantiers dans l'arrondissement.
- le règlement **AO-417** intitulé « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'implanter une zone de livraison sur le côté nord de l'avenue Van Horne entre les avenues Davaar et Rockland devant l'épicerie Alescio sise au 1607, avenue Van Horne.

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont, du lundi au jeudi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

Montréal, le 12 novembre 2018

La Secrétaire substitut de l'arrondissement,  
Julie Desjardins, avocate

